

le problème le plus difficile de nos démocraties : le problème de l'information. C'est pour cela qu'elles sont nécessaires et que l'individualisme du siècle dernier a fait place dans une grande mesure à la «société de sociétés» qui singularise notre époque .

Il importe que les pays en voie de développement soient étroitement associés à cette évolution. Plus que les autres ils ont besoin de se faire entendre. Plus que les autres, ils ont le droit d'être informés. Au sein des O.I.N.G., les relations sont plus faciles et plus intimes que dans les conférences des Etats. Les sujets sont plus concrets, les faits plus parlants, les amitiés plus naturelles.

Pour beaucoup d'O.I.N.G., il n'est pas de tâche plus utile et plus haute que d'augmenter le nombre de leurs membres dans les pays en voie de développement, afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs angoisses, de confronter leurs désirs et leurs besoins avec ceux des pays industriels et de chercher ainsi, au sein de l'organisation elle-même, à concilier les intérêts et à coordonner les efforts. Les gouvernements ne pourront bientôt plus se passer de pareils concours, car la nature même des négociations diplomatiques a pour effet de révéler les obstacles et les difficultés — qu'il faut bien connaître puisqu'il faut les surmonter — tandis que les contacts au sein d'organismes internationaux sans responsabilité politique soulignent plus aisément les points d'accord et les besoins fondamentaux.

Mais le facteur d'ordre, d'union entre les peuples, de progrès social, les organisations non gouvernementales et transnationales, organes d'intérêts particuliers, sans responsabilité politique générale, ne peuvent-elles devenir dans le monde un ferment d'anarchie. En l'absence d'Etat, a-t-on jamais vu une société s'ordonner spontanément dans la voie du bien commun ? Ne peut-on affirmer dès à présent que le foisonnement des organisations non gouvernementales et des sociétés transnationales postulent l'existence d'un interlocuteur, doté d'un statut de droit public ?

Les Nations Unies, l'Unesco, la FAO, le Conseil de l'Europe, etc., acceptent en principe la collaboration avec les O.I.N.G., puisqu'elles leur reconnaissent un statut consultatif. Est-ce suffisant ?

Les sociétés transnationales, elles, n'ont nulle part d'interlocuteur international. On peut donc écrire avec certitude que les institutions internationales de droit public sont aujourd'hui fort dépassées par l'accroissement constant du nombre et de l'importance des initiatives privées. Ce déséquilibre s'il se prolonge trop longtemps ne manquera pas de produire des abus et de créer des tensions dangereuses auxquelles ni les Nations Unies, ni les Etats Nationaux ne pourront faire face facilement.

En présence de cette situation, la fonction d'étude et de promotion que s'est assignée l'U.A.I. devient de plus en plus importante. Elle doit connaître et analyser de plus en plus complètement ce phénomène nouveau dans l'histoire, ce foisonnement croissant des organisations privées. Elles se développent en marge du droit public et sont en voie de peser d'un poids de plus en plus lourd dans l'évolution des peuples. Le phénomène est si vaste qu'il est difficile à saisir et il faudra un jour accroître beaucoup les moyens de l'U.A.I. si on veut qu'elle devienne l'institution mondiale consacrée à cette nouvelle science : ce qui est en définitive sa vraie vocation.

REGARDS SUR SOIXANTE ANNEES D'ACTIVITE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

par Georges Patrick SPEECKAERT

Secrétaire Général de V.U.A.L

INTRODUCTION

«La Vie Internationale et l'effort pour son organisation.»

Ce titre donné à l'article de tête du premier fascicule, sorti de presse en avril 1912, de la revue de l'Union des Associations Internationales, résume fort bien le domaine et la mission assignés à celle-ci par les deux auteurs de l'article, Henri La Fontaine et Paul Otlet, qui furent, avec un autre Belge, Cyrille Van Overbergh, les premiers secrétaires généraux de l'organisation dont nous célébrons cette année le 60^e anniversaire.

On a dit, et on ne le soulignera jamais assez, qu'ils furent les principaux fondateurs et pendant trente ans les chevilles ouvrières de l'Union des Associations Internationales, que nous désignerons dorénavant par son sigle U.A.I.

Pour avoir au cours des deux dernières décades, tant de fois et dans tant de textes, trouvé et relu leurs pensées, aperçu leurs espoirs et leurs rêves, constaté leur esprit méthodique et leur ténacité, découvert leurs vues prophétiques et leur idéalisme désintéressé, nous désirons présenter cet historique comme un hommage à leurs mémoires.

Ce serait, à notre sens, affaiblir cet hommage que de passer sous silence certains échecs et même certaines erreurs d'une œuvre par ailleurs remarquable.

La substance des institutions est faite d'êtres humains, écrivait un jour Jacques Rueff, et dès lors il est précieux qu'un autre article du présent fascicule consacré à l'U.A.I. nous fasse mieux comprendre, par les portraits du Sénateur Henri La Fontaine et de Paul Otlet, l'esprit et les qualités des hommes qui bâtirent l'U.A.I.

Si nous espérons pouvoir un jour, en y consacrant tout un livre, rendre hommage à l'ensemble des grands pionniers de la coopération internationale, dont tant de noms se trouvent associés à l'histoire de l'U.A.I., nous devons aujourd'hui pour rester dans les limites du nombre de pages dont nous disposons, renoncer à évoquer leurs contributions personnelles et rappeler simplement les objectifs, les étapes, les échecs et les réalisations d'une institution unique en son genre en 1910 et unique encore en 1970.

Pour ne pas alourdir ce bref aperçu, nous renonçons aussi à y joindre des notes ou des références en bas de page et nous invitons les lecteurs, qui aimeraient approfondir certains points de notre exposé, à consulter la Bibliographie Sélective sur l'Organisation Internationale — 1885-1964 (150 pages) que nous avons publiée en 1965.

Les passages, mis entre guillemets sans autre mention, sont extraits d'une des publications de l'U.A.I. antérieures à 1940.

Avant d'examiner ce que fut, ce que tenta et ce que réalisa l'Union des Associations Internationales, il faut se souvenir de certaines données.

Les premières organisations internationales s'étaient lentement constituées au lendemain du Congrès de Vienne, six d'entre elles seulement entre 1815 et 1849, vingt-neuf entre 1850 et 1869. Le nombre de congrès internationaux, pour les mêmes périodes, fut respectivement de quatorze et de cent vingt-deux au total.

Ensuite le mouvement s'accroît progressivement. Cependant, en 1900, il n'existait encore que 208 organisations internationales, dont 186 établies en Europe, 17 en Amérique du Nord, 2 en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 2 en Asie. Douze pour cent d'entre elles étaient des institutions intergouvernementales.

Les années 1900 à 1904 virent se créer 61 organisations internationales non gouvernementales — dénommées associations internationales jusqu'à la naissance des Nations Unies en 1945 — et 5 organisations intergouvernementales. Pour les années 1905 à 1909, les chiffres sont de 131 et 4; pour 1910 à 1914, ils sont de 112 et 4.

Ce n'est qu'à partir de 1904 que le nombre annuel de congrès internationaux dépasse définitivement la centaine. Aujourd'hui, il dépasse les 4.000 par an. Il faut se souvenir aussi que pendant toute la période d'avant 1914, la Belgique fut le principal pays-hôte du mouvement international, hébergeant à elle seule un quart et même à certains moments un tiers des organisations internationales. Leur nombre en 1914 était d'environ 500; aujourd'hui il va dépasser les 3.000, dont dix pour cent ont un caractère intergouvernemental.

I. LES BUTS

Sociologie

En 1907, Cyrille Van Overbergh, directeur général de l'Enseignement supérieur, des sciences et des lettres au Ministère des Sciences et des Arts de Belgique et directeur du «Mouvement sociologique international», écrivait dans la préface d'une étude sur «L'Association Internationale» publiée par la Société belge de sociologie : «Parmi les structures sociales, il en est une qui fixe de plus en plus l'attention du monde civilisé; elle se développe et se multiplie sous nos yeux avec une rapidité et une fécondité qui prouvent qu'elle correspond à un besoin sans cesse grandissant : c'est l'association internationale au sens moderne du mot, une des expressions les plus caractéristiques de la solidarité des peuples, le composé, pourrait-on dire, de la notion de l'internationalisme dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus fécond.»

Nous devons nous arrêter un instant sur le mot «internationalisme», suranné aujourd'hui mais largement utilisé dans les premiers documents publiés par l'U.A.I. Récent et fascinant, il évoquait pour l'élite intellectuelle du début du siècle l'image d'une civilisation naissante, d'une organisation nouvelle de la société. Il s'employait aussi pour désigner «l'étude des faits internationaux et de leur coordination organique».

Le fait suivant nous paraît assez révélateur. Le 6 mai 1910, en l'honneur des participants du Premier Congrès mondial des Associations internationales, lequel allait donner naissance à l'Union des Associations Internationales, une réception fut offerte à l'Institut de Sociologie de Bruxelles. Son directeur M. Waxweiler y fit une conférence sur les rapports de la sociologie avec l'internationalisme et déclara «La sociologie est l'étude de la vie. Il n'y a pas de monde social possible si on ne tient compte de son organisation, si bien que la sociologie se rapproche de l'internationalisme, tant au point de vue pratique que théorique. On s'inquiète de plus en plus de ce que seront les hommes auxquels on applique les lois; une politique basée sur la science doit arriver à internationaliser l'effort».

Pour les fondateurs de l'U.A.I., «l'internationalisme est une science en tant qu'il observe et théorise les faits de l'ordre international; il est une doctrine sociale en tant qu'il s'efforce de dégager les buts à assigner à la Société humaine, de rechercher les moyens d'atteindre ces buts et de les exprimer en règles; il est un art et une politique sociale en tant qu'il s'efforce d'appliquer ces règles et de faire passer ses conceptions dans la pratique».

En même temps qu'ils assignaient à l'U.A.I. la tâche de mesurer et de décrire le degré d'internationalisation du monde, il s lui donnaient l'objectif de dégager une conception et un programme de l'internationalisme.

Un document assez détaillé publié en août 1921 en précise la notion, entre autres en indiquant que «l'internationalisme s'oppose à d'autres doctrines, telles que — et nous citons le texte — la «philosophie militariste» qui est convaincue de la nécessité et du caractère bienfaisant de l'opposition entre les Etats, théorie qui conduit à la guerre; la «théorie étatiste» qui fait de l'Etat l'expression suprême de l'idéal social et érige en but le maintien et le développement de la force de l'Etat ainsi que l'extension de son territoire et de son autorité; la «théorie nationaliste», qui repose sur un patriotisme étroit et irréféchi, admirateur d'un peuple particulier aux dépens de tous les autres, convaincu de la mission providentielle d'un Etat particulier dans le monde».

Cependant, ajoutons tout de suite que cet internationalisme entendait être bien différent du «cosmopolitisme» unitaire et envisageant l'humanité entière comme un seul groupement social sans égards aux groupes nationaux.

A la première page de l'édition 1908-1909 de l'Annuaire de la Vie Internationale, dans un article intitulé «La Science de l'Internationalisme», Alfred Fried écrivait : «La Science de l'Internationalisme est de date toute récente. Elle a pour base l'idée de la coopération internationale envisagée dans ses causes et son essence... L'Internationalisme, tel qu'il s'affirme aujourd'hui, est loin de vouloir un mélange mécanique des Etats particuliers, de vouloir supprimer les nations et écarter les patries. Il se base au contraire, sur les nations, sur les patries,

tire de ces formations sa force, le fondement de son existence. En unissant les nations isolées dans un travail commun pour atteindre une culture de valeur supérieure, pour assurer une représentation plus efficace des intérêts de toutes les patries, l'Internationalisme veut tout d'abord aider au développement progressif des patries, au développement de la valeur vitale et de la grandeur de chaque nation; il ne veut pas abroger les patries, mais plutôt leur assurer, par l'effet accumulé du travail, par l'échange régulier de leur production, un plus grand bien-être, une plus grande sécurité. En réalité, l'Internationalisme est un patriotisme élevé, ennobli».

Dans ce passage qui entend réfuter les accusations d'ennemis de la nation, de traîtres à la patrie, qui étaient alors proférées contre les internationalistes, on notera l'idée de coopération au développement.

De même, dans le compte rendu du 2^e Congrès mondial des associations internationales, tenu à Gand-Bruxelles en 1913, nous lisons que «Le Congrès a aussi dissipé le dernier doute qui pouvait encore exister dans les esprits sur la possibilité de combiner les intérêts légitimes du nationalisme avec ceux de l'internationalisme. Loin de viser à un cosmopolitisme niveleur et sans caractère, l'internationalisme, dont le Congrès s'est fait l'organe, repose sur l'existence des groupes nationaux eux-mêmes. Il les respecte et il souhaite leur développement, comme dans une même nation il y a lieu de souhaiter le développement des groupements qui la composent et des personnalités humaines qui forment ces groupements.

C'est dans la mise en contact de plus en plus intime des nations, dans la mise en commun de leurs expériences et des œuvres réalisées par elles, que l'internationalisme trouvera sa grandeur et sa force et ainsi surgira, de toutes les civilisations nationales réconciliées et unies, la civilisation universelle.

Il nous a paru intéressant de nous attarder quelque peu sur ces notions qui peuvent paraître aujourd'hui dépassées, mais qui à l'époque de la naissance de l'U.A.I. faisaient l'objet de fortes controverses. Déjà, à cet égard, il pouvait être utile de les rappeler, puisque aux dires de Guizot «l'histoire d'avant-hier est la moins connue; celle d'hier la plus oubliée». Mais ces citations ne sont pas non plus sans avoir encore quelque actualité, dans leurs pensées comme dans les mots utilisés : bien-être, sécurité, civilisations unies, développement. Il fallait aussi reproduire ces quelques extraits des nombreux textes sur le sujet publié par les soins de l'U.A.I., afin de mieux faire comprendre l'idée fondamentale qui donna naissance à l'U.A.I. et qui est précisée comme suit dans le Compte rendu de son Congrès de 1913.

«L'effort doit porter sur le développement des Associations Internationales qui constituent la structure sociale qui répond le mieux aux besoins d'organisation de la société universelle. Il faut faire de chacune, dans son domaine respectif, la représentation universelle et l'autorité la plus haute de la classe des intérêts qu'elle fédère. De là la nécessité d'associer effectivement à leur œuvre les groupes de tous les pays et d'organiser dans leur sein la représentation nationale.

L'effort doit porter ensuite sur la coordination, l'harmonisation des buts, des travaux, des services des associations. De l'étude des faits doit se dégager la conception d'une organisation mondiale qui soit fondée sur l'existence d'une

communauté humaine solidaire en toutes ses parties, où les grandes fonctions économiques, intellectuelles, sociales soient coordonnées conformément aux desiderata de la Science et librement gérées par les intéressés dans un esprit de progrès.

Les Associations Internationales doivent avoir pour objet et pour fonction chacune une partie de l'organisation internationale intégrale. D'où nécessité pour elles d'assurer vis-à-vis de la communauté, l'efficacité de leur action, afin d'éviter de nuire à l'ensemble, et de coopérer avec des Associations s'occupant de branches similaires et connexes.

«Pour travailler à ces tâches, il faut une institution centrale. C'est l'Union des Associations Internationales avec le Congrès Mondial, organe de délibération et de représentation, l'Office Central organe d'exécution.»

Documentation

Surtout dans la période qui précéda la création de l'U.A.I., on considérait qu'une des fonctions importantes des associations internationales était de veiller à ce que la documentation des questions qui font leur objet soit établie et organisée sur des bases universelles.

On peut même dire que la base du rapprochement entre les associations internationales qui amena la création en 1908 de l'Office central des associations internationales, devenu après 1910 le secrétariat de l'U.A.I. fut le souci d'arriver à une bonne organisation de la documentation des associations internationales, en s'appuyant sur les services de l'Institut international de Bibliographie, fondé en 1895, et qui fut, peut-on même dire, à l'origine de l'U.A.I.

Rappelons que Henri La Fontaine et Paul Otlet étaient en 1908 les secrétaires généraux de cet Institut et présentèrent cette même année à la 4^e Conférence internationale de bibliographie et de documentation tenue à Bruxelles, un rapport conjoint sur «L'Etat actuel des questions bibliographiques et l'Organisation internationale de la Documentation».

Très vite, l'objectif fut élargi et visa le rassemblement et la diffusion d'une vaste documentation sur toutes les associations, réunions et publications internationales. L'ambition se dessina d'arriver à constituer un centre mondial de documentation alimenté et développé par la coopération de tous les organismes producteurs ou utilisateurs des documents.

Dès 1908, il était de plus prévu de créer au sein de l'Office un service de renseignements sur les institutions internationales et les faits de l'internationalisme.

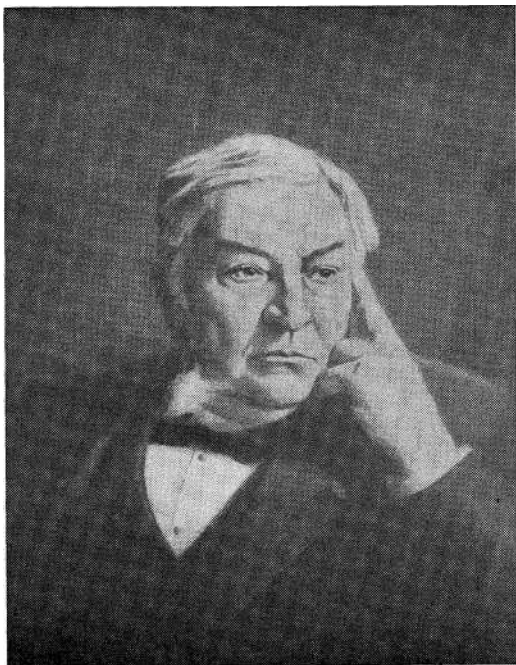
En 1920, on parla de créer «un système général de documentation et de publications, unissant en un vaste réseau les centres d'études et de recherches les plus importants, en vue de coordonner les informations scientifiques et les distribuer largement».

Coordination et coopération

Aux objectifs d'étude sociologique et de documentation, se joignait celui de promouvoir la coordination et la coopération entre associations internationales. Dès l'origine, les mots de coordination et de coopération firent peur à certains esprits.

En termes excellents, le Président du Premier Congrès mondial des associations internationales, Auguste A. Beernaert, Ministre d'Etat et Président de l'Union Interparlementaire chercha à clarifier les idées, en déclarant dans son discours d'ouverture après avoir rappelé de nombreux exemples de travaux d'organismes internationaux :

«On voit donc qu'il s'agit d'un mouvement énorme d'idées, d'observations et d'études, et combien il grandit avec le développement incessant des relations de peuple à peuple et avec les progrès presque vertigineux de la science.



Auguste Beernaert, Ministre d'Etat, Président de l'Union Interparlementaire, Prix Nobel de la Paix 1909, Président du 1^{er} Congrès mondial des Associations Internationales, à Bruxelles 1910

Et dois-je encore, après cela, faire grand effort pour démontrer l'utilité qu'il y aurait à coordonner toutes ces forces et à leur faire appliquer des méthodes analogues, de manière à donner à chacune la puissance d'action de l'ensemble.

Chaque association doit garder son autonomie et son caractère propre, de même que l'établissement de relations interparlementaires ne touche en rien à l'absolue indépendance des Etats dont des ressortissants s'y trouvent engagés. Mais l'établissement d'une entente n'est que l'une des formes de l'exercice d'une action autonome. Et semblable accord est aussi désirable pour l'unité des efforts que pour la simplification des moyens...»

Dans l'article «La Vie Internationale et l'effort pour son organisation» signé en 1912 par Henri La Fontaine et Paul Otlet et que nous mentionnions dans nos premières lignes, l'objectif est défini de la façon suivante :

«Parallèlement à la fédération des organismes, se poursuit une véritable fédération des activités fondée sur la coopération et la coordination.

La coopération a pour base, d'une part la division du travail et la répartition des tâches, d'autre part, la concentration des résultats du travail ainsi organisé.

La coordination a pour base des programmes d'ensemble, des buts collectifs arrêtés de commun accord et des ententes sur les meilleurs moyens pour les réaliser.

La coopération et la coordination entre Associations Internationales peuvent porter soit sur l'objet de leur action (objet commun à plusieurs), soit sur les méthodes (unification des instruments, des systèmes d'unité, des éléments unitaires des travaux), soit sur les conditions d'exécution du travail (coopération de travail avec répartition des tâches à accomplir, ou coopération d'argent pour assurer les moyens de faire faire en une fois et au profit de tous, ce qui dépasserait les forces isolées ou coûterait plus cher).»

Ce même article insiste d'autre part sur la nécessité "d'une collaboration entre les associations internationales et les institutions intergouvernementales.

Il souligne qu'«une des fonctions les plus importantes, des Associations internationales est la réglementation. L'entente entre les Etats l'a presque toujours pour objet. Mais dans les Associations privées, la part de la réglementation est grandissante». Dans le programme, édité en 1914, du 3^e Congrès mondial qui aurait dû avoir lieu en 1915 à San Francisco, il est souhaité «que désormais il n'y ait plus un seul domaine d'étude et d'activité pratique qui ne soit représenté par une association internationale; que toutes les fonctions de la vie des nations soient effectivement envisagées par des groupements appropriés et que des connexions soient établies entre eux de façon à ce que tous ensemble ils coopèrent à l'organisation générale du monde».

Paix

L'anecdote suivante est rapportée par Cyrille Van Overbergh dans un article qu'il publiait en 1912 dans la revue «La Vie Internationale». Rappelons qu'il était lui-même à l'époque un des secrétaires généraux en question.

«Les secrétaires généraux de l'Office Central des Associations Internationales ne peuvent presque plus s'aborder sans se communiquer réciproquement la bonne nouvelle d'une fondation internationale nouvelle. Si bien que récemment,

à une réunion de pacifistes, où l'un de nous exposait ce progrès, un homme d'Etat éminent s'écriait : «La voilà, la véritable base positive du pacifisme international. S'unir contre la guerre, c'est très bien; mais l'union est à but négatif. Combien préférable l'union qui édifie les institutions internationales, les multiplie et les perfectionne : je salue en elle le plus fécond des pacifismes civilisateurs».

L'idée est exprimée ici dans la terminologie et le climat d'une époque où les élites des grandes et petites nations cherchaient par des conférences diplomatiques, dans des congrès et au sein d'associations multiples, les bases d'une paix durable bâtie surtout sur le droit, l'arbitrage et le désarmement. Mais cette pensée — la paix par les organisations internationales — déjà présentée d'ailleurs à la Conférence de la Paix de 1907, à La Haye, fut sans aucun doute de la fondation de l'Union des Associations internationales une des idées directrices de son effort.

Elle est assez extraordinairement symbolisée par le fait que deux des trois auteurs de l'édition de 1908-1909 de l'Annuaire des Organisations Internationales, intitulé alors l'Annuaire de la Vie Internationale, reçurent le Prix Nobel de la Paix, Alfred A. Fried, en 1911 et Henri La Fontaine en 1913, pour d'autres contributions évidemment que celle de rédacteurs de l'Annuaire.

Elle est symbolisée aussi par le fait que cet Annuaire fut publié conjointement par l'Office Central des Institutions internationales, par l'Institut international de Bibliographie et par l'Institut international de la Paix, ainsi que par le fait supplémentaire que l'édition suivante, celle de 1910-1911, fut publiée avec le concours de la Fondation Carnegie pour la Paix internationale.

Ajoutons ici, en dépassant un instant le cadre chronologique suivi jusqu'à présent, que sous-jacente dans toutes les activités et dans tous les projets entrepris depuis 1910 par l'Union des Associations Internationales, l'idée de la paix par les organisations internationales vient de reprendre une place nouvelle dans le programme futur de l'U.A.L., à la suite de la recommandation faite à l'Unesco par un des membres soviétiques de l'U.A.L., le professeur Nikola A. Kovalsky, vice-président du Comité des Sciences sociales de la Commission de l'U.R.S.S. pour l'Unesco. Cette recommandation est mentionnée dans l'article de M. Fenaux et nous n'en dirons donc pas plus ici.

IL LES ETAPES

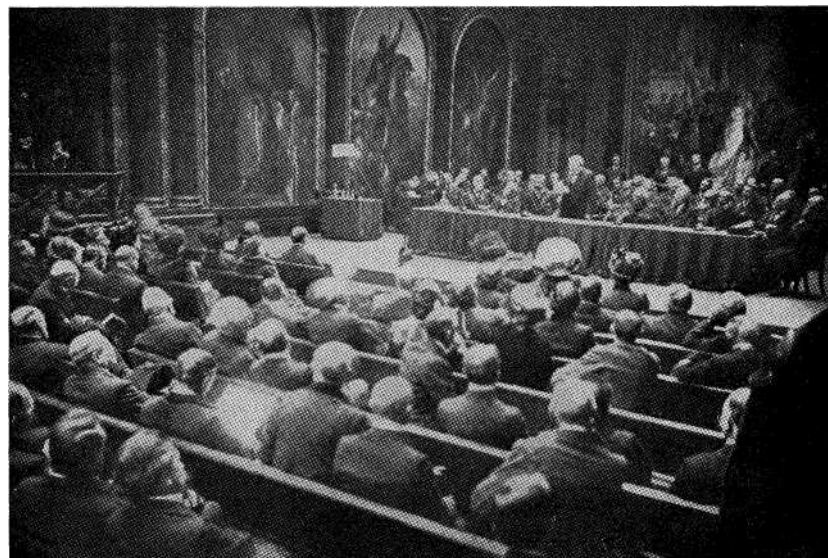
L'histoire de l'U.A.L. peut se diviser en trois périodes. Elles sont délimitées par les guerres mondiales.

1^{re} période

Elle remonte en fait au mois de juillet 1906, qui vit un premier rapprochement s'opérer entre les dirigeants de quelques institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles. On était au lendemain du Congrès d'expansion mondiale de Mons (1905) et à la veille de la Conférence de La Haye (1907).

Le 4 juin 1907, les représentants d'une vingtaine d'associations décidèrent de créer l'Office central des Institutions internationales. Celui-ci fut officiellement fondé, sous le patronage du Gouvernement belge, par l'Assemblée générale du 29 janvier 1908, au cours de laquelle il fut décidé d'organiser à Bruxelles en 1910 un Congrès mondial des associations internationales. Ce congrès, qui donna lieu à un compte rendu de 1.246 pages, eut un retentissement considérable. Il se tint du 9 au 11 mai 1910 au Palais des Académies de Bruxelles, sous la présidence d'Auguste Beernaert, Prix Nobel de la Paix 1909, ancien premier ministre, président et délégué de l'Union Interparlementaire. Le Prince Roland Bonaparte, M. Clunet, Président de l'Institut de droit international, M. Gobât, Prix Nobel de la Paix 1902 et délégué du Bureau international de la Paix, M. Guillaume, Président de la Commission française du vocabulaire électrotechnique, M. Wilhelm Ostwald, Prix Nobel de chimie 1909 et Président de l'Association internationale des sociétés chimiques et M. Ernest Solvay en furent les vice-présidents.

Séance d'ouverture du 1^{er} Congrès mondial des Associations Internationales dans la grande salle du Palais des Académies de Bruxelles, le 9 mai 1910



Les délégués de 132 associations internationales, de 13 gouvernements, de plusieurs dizaines d'associations, cinq titulaires de Prix Nobel y prirent part. Ce fut ce 1^{er} Congrès mondial des associations internationales qui donna naissance à l'U.A.L.

Les trois secrétaires généraux du Congrès, Henri La Fontaine, Paul Otlet et Cyrille Van Overbergh, devinrent les secrétaires généraux de cette institution nouvelle. La structure de l'U.A.L. était la suivante : le Congrès mondial se réunis-

sant tous les trois ans, le Conseil international composé de délégués des associations internationales et se réunissant annuellement et l'Office central comme organe exécutif de l'U.A.I.

Le 2^e Congrès mondial eut lieu à Gand-Bruxelles, du 15 au 18 juin 1913, sous la présidence de M. Cooreman, ministre d'Etat et président du Congrès international des sciences administratives. Il groupa les délégués de 169 associations internationales et de 22 gouvernements.

Les travaux de ce congrès, dont le compte rendu constitue un ouvrage de 1.264 pages, consacra les résultats acquis par le premier congrès et fut «une étape nouvelle dans la voie de l'organisation internationale par la libre coopération des Associations aidées par les Etats».

Le 3^e Congrès mondial dont les préparatifs furent interrompus par la guerre, devait se tenir en 1915 à San Francisco, dans le cadre de l'Exposition qui devait y commémorer le centenaire de la Paix entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et célébrer l'inauguration du Canal de Panama.

En 1914, l'U.A.I. fédérait 230 organisations internationales non gouvernementales, soit un peu plus de la moitié de la totalité d'entre elles.

2^e période

Pendant la première guerre mondiale, l'U.A.I. maintint une activité intérieure relative, mais ses dirigeants firent paraître à l'étranger un ensemble d'études tendant à l'organisation de la Société des Nations. (H. La Fontaine, *The Great Solution*, 1915, Paul Otlet, *Les problèmes internationaux et la guerre*, 1916; *Constitution mondiale de la Société des Nations*, 1917).

A cet égard, un mémoire de sept pages imprimées du Secrétaire Général de la Société des Nations, constituant un document (A. 43 (B) 1921) du Conseil, communiqué le 5 septembre 1921 aux Etats membres de la Société et aux délégués à l'Assemblée et consacré à «L'activité éducative et l'Organisation du travail intellectuel accompli par l'Union des Associations Internationales» souligna dans les termes suivants l'appui apporté par l'U.A.I. en vue de la création de la Société des Nations : «L'Union des Associations Internationales devait trouver dans la création de la Société la consécration logique de ses principes et de ses ambitions. Avant la guerre, la nature même de ses travaux avait fait d'elle indirectement, et dans la mesure de ses moyens, l'un des promoteurs de la Société des Nations. Elle avait même affirmé, à l'avance, dans ses congrès, que «le principe de la Société des Nations était l'aboutissement de tout le mouvement international». Au cours de la guerre, les dirigeants de l'Union avaient élaboré des projets de Pacte et de Constitution internationale».

Ce mémoire rendit hommage à l'importance des institutions et des collections groupées autour de l'U.A.I. dont il rappela les caractéristiques et ce qu'elles devaient à Henri La Fontaine et Paul Otlet. Il se terminait par le passage suivant :

«Si l'on envisage dans son ensemble le tableau que nous venons de tracer, l'œuvre des fondateurs de l'Union des Associations Internationales, œuvre de documentation et d'information, de coordination des efforts, d'enseignement

général, apparaît comme une vaste entreprise d'organisation intellectuelle internationale, qui se signale par l'ampleur des conceptions et des desseins. Son action se manifeste dans deux sens. Dans le domaine des principes, elle doit à la force logique des conceptions qu'elle a mises en évidence, une influence des plus fécondes pour préparer les esprits aux idées de solidarité et d'organisation internationales. Dans celui des faits, elle a prouvé son efficacité par ses créations. L'Union des Associations Internationales, ses Congrès, les publications qui s'y rattachent, et l'Université internationale, constituent des moyens particulièrement efficaces d'assurer «la diffusion d'un large esprit d'entente et de coopération mondiales». La Société des Nations doit aujourd'hui les regarder comme des organes de collaboration très précieux.

C'est ce que l'Assemblée a voulu affirmer, en approuvant l'aide morale et matérielle donnée par le Conseil à l'Union des Associations Internationales et à l'Université internationale. Peut-être nous permettra-t-on de tirer de la résolution de l'Assemblée l'hommage implicitement rendu aux deux éminents protagonistes de la solidarité internationale, auxquels sont dues ces institutions».

Cependant le paragraphe qui précédait cet éloge contenait, en plus d'un rappel des concours financiers apportés à l'U.A.I., entre autres par le Gouvernement belge et la Dotation Carnegie pour la Paix, deux phrases dangereuses pour l'établissement des relations de travail entre la Société des Nations et l'U.A.I. Nous croyons utile de citer tout ce paragraphe, car il constitue la seule information précise qui nous reste sur les ressources financières de l'U.A.I. avant 1914, par suite de la destruction des archives administratives de l'U.A.I. au cours de la guerre.

«Les frais de l'œuvre réalisée par MM. La Fontaine et Otlet se sont élevés, depuis l'origine, à environ 1.200.000 francs. Au cours des années qui ont immédiatement précédé la guerre, le Gouvernement belge et la Dotation Carnegie pour la Paix y ont contribué par des subsides annuels : 20.000 et 50.000 francs, respectivement, pour l'Union des Associations Internationales et pour l'Office de Bibliographie; 15.000 dollars pour l'Union. Après la guerre, le Gouvernement belge a accordé un crédit de 1)0.000 francs pour le troisième Congrès mondial, et il a supporté les frais de l'aménagement du «Centre international» dans le Palais du Cinquantenaire. Mais la situation de «l'Union» et du «Centre international» demeure précaire. Il serait nécessaire, pour leur permettre de poursuivre leurs travaux, de procéder à une consolidation financière et à l'établissement d'un fonds de roulement. On avait proposé d'attribuer éventuellement une somme de 20 millions de francs sur les disponibilités du fonds du Comité National Belge, créé pendant la guerre par M. Solvay; mais, pour des raisons juridiques et politiques, la question est demeurée en suspens. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'activité des institutions créées par MM. La Fontaine et Otlet doit jusqu'ici son succès à ces deux personnalités, et que la direction future est une cause aussi grande d'incertitude pour l'avenir que les ressources matérielles».

En réalité, des courants opposés aux vœux de l'U.A.I. commençaient à se former. Dès la fin de la guerre, le désir des dirigeants de l'U.A.I., et surtout de ses deux secrétaires généraux, avait été de voir se créer au sein de la Société des Nations une organisation du travail intellectuel analogue à celle déjà établie pour le travail manuel, avec l'espoir qu'elle soutiendrait les établissements interna-

tionaux créés par l'U.A.L., en plus du souhait qu'elle aide à la création d'autres établissements, tels un Institut mondial de recherches scientifiques, un Bureau international des unités et standards, un Office international des brevets, un Institut international pour le progrès social comme l'indique le projet très détaillé de convention pour cette organisation, rédigé par l'U.A.L au début de 1921.

Déjà le 5 janvier 1919, une réunion de délégués de l'U.A.L tenue à Paris arrêta les termes d'un mémorandum adressé aux délégués de la Conférence de la Paix et contenant un projet de Charte mondiale des intérêts intellectuels et moraux. C'est M. Paul Hymans, représentant de la Belgique à la Conférence de la Paix, qui le premier y présenta la coopération intellectuelle comme un élément important de l'œuvre à accomplir par la Société des Nations et proposa la création d'un Comité international de la coopération intellectuelle. La proposition ne fut pas retenue à ce moment.

Le 3^e Congrès mondial des associations internationales, tenu à Bruxelles en août 1920, discuta et arrêta le plan d'une organisation du travail intellectuel à réaliser en coopération avec la Société des Nations. L'U.A.L convia de plus un Congrès international du travail intellectuel, qui se tint du 20 au 22 août 1921. Ce congrès examina le projet de statuts d'une Confédération internationale des Travailleurs intellectuels, qui fut effectivement créée à Paris le 8 avril 1923. Il formula, sur proposition d'Adolphe Ferrière, le vœu «que soit constitué, en liaison avec la Société des Nations et l'organisme proposé du Travail Intellectuel, un Bureau International d'Education pour l'étude comparative des données de la pédagogie moderne», lequel fut fondé en décembre 1925, comme organisation non gouvernementale et devint intergouvernemental le 25 juillet 1929. Ce congrès demanda aussi, après avoir rappelé l'œuvre accomplie par le Centre international de l'U.A.L., «que la Société des Nations donne une consécration aux réalisations pratiques déjà faites et les transforme en un organisme technique similaire à ceux qui ont été créés dans son sein pour le Travail et l'Hygiène et dont le projet préparé par l'Union des Associations Internationales permet de concevoir le fonctionnement». Mais de son côté, l'Association française pour la Société des Nations s'était intéressée à un tel projet et avait émis en sa séance du 21 juin 1921 un vœu en faveur de la création d'un Bureau international des relations intellectuelles et de l'éducation, suivi d'un projet de statuts.

L'Assemblée de la Société des Nations, dans sa séance du 13 décembre 1920, avait renvoyé à l'étude de la 2^e Commission une nouvelle proposition d'établir une organisation internationale du travail intellectuel, qui fut présentée par MM. Pouillet (Belgique), Negulesco (Roumanie) et Ferraris (Italie). Elle avait désigné Henri La Fonrairie comme rapporteur.

L'influence prépondérante du représentant de la France, M. Léon Bourgeois, dans les débats du Conseil de la Société des Nations relatifs à la coopération intellectuelle, fit aboutir le double vœu de l'U.A.L et de l'Association française, qu'il rappela d'ailleurs dans son rapport, mais fit axer le programme sur la création d'une Commission siégeant à Paris.

Pour résumer très rapidement, nous rappellerons simplement que le Conseil de la Société des Nations adopta le 2 septembre 1921 le rapport de M. Léon Bourgeois, proposant la création d'une « Commission pour l'étude des questions

internationales de Coopération intellectuelle et d'Education, qui ferait un rapport sur les mesures que la Société pourrait prendre afin de faciliter les échanges intellectuels entre les peuples», que par la suite le mot Education fut supprimé et que le Conseil décida le 4 janvier 1922 de créer la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle.

Celle-ci, au cours de sa première réunion à Genève le 1^{er} août 1922 élit son président en la personne du philosophe Henri Bergson. En 1924, il fut proposé, afin de passer au stade des réalisations, de créer un Institut international de Coopération intellectuelle. Le 24 juillet 1924 le Gouvernement français offrait d'établir cet Institut à Paris et s'engageait à le doter d'un budget propre d'un montant annuel de 2 millions de francs français. Cette proposition fut acceptée et de 1925 à 1946 l'Institut international de Coopération intellectuelle, installé au Palais Royal, réalisa en quelque sorte le vœu de Paul Valéry «Une Société des Nations suppose une Société des Esprits».

La constitution de l'Unesco, adoptée à Londres le 16 novembre 1945 par 43 Etats, mit un terme à l'activité de l'Institut.

Il nous fallait rappeler les circonstances de la fondation de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, à la fois pour souligner la part prise par l'U.A.L dans cette fondation et en raison de la véritable brisure des efforts de l'U.A.L. qui résulta de l'activité de cet Institut. Celui-ci mit dans son programme des tâches qui étaient inscrites dans celui de l'U.A.L et provoqua un déplacement de Bruxelles à Paris du centre nerveux du mouvement international intellectuel.

C'est ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, que dès le 10 décembre 1920, une première réunion de représentants de 19 Associations Internationales eut lieu à Paris à l'Institut International de Coopération Intellectuelle et décida, à l'initiative d'un français M. André Waltz et d'une américaine Mme Laura Barney, la création d'un Comité d'Entente des grandes Associations internationales, qui collabora étroitement avec l'Institut et disparut en fait avec lui.

Sans doute la Société des Nations continua dans les premières années à s'intéresser aux travaux de l'U.A.L? Elle accorda un certain patronage aux trois premières sessions de l'Université Internationale, fondée par l'U.A.L en septembre 1920; elle lui alloua une subvention de 1.500 livres sterling pour la publication sous son égide en 1923 d'un premier tome des «Codes des vœux internationaux», ouvrage de 940 pages.

Mais trois décisions de la Société des Nations eurent des conséquences fâcheuses pour l'U.A.L La première fut la création d'une Section des Bureaux Internationaux au sein du Secrétariat de la Société des Nations; la seconde, la publication par cette Section, de 1922 à 1939, d'un Bulletin trimestriel de renseignements sur l'œuvre des organisations internationales et la troisième la publication par cette Section, à partir de 1921, d'un Répertoire des organisations internationales.

Ces initiatives privaient pratiquement l'U.A.L de toute possibilité de poursuivre elle-même convenablement la publication de sa revue et de son Annuaire.

Pour le dossier de l'ironie de l'histoire, ajoutons que la Société des Nations avait commencé par publier une simple «Liste des Unions, Associations, Insti-

tutions, Commissions, Bureaux internationaux, etc.» contenant une préface signée le 4 novembre 1919 par M. Inazo Nitobe, directeur de la Section des Bureaux internationaux de la Société des Nations. Les deux premiers paragraphes de cette préface sont libellés comme suit :

«Les travaux que comporte la fondation d'associations internationales ont été poussés avec une activité toujours croissante, jusqu'au début de la guerre, date à laquelle il en existait plus de 500; mais, avec l'ouverture des hostilités, leur action s'est nécessairement ralentie, et, en certains cas, elle a même complètement cessé. Avec le retour de la paix, il est à espérer que la plupart de ces associations reprendront leurs travaux. Comme les organisations qui s'appliquent à créer entre les nations un mouvement de coopération et de bonne volonté sont généralement peu connues, on a demandé à l'Union des Associations Internationales de Bruxelles l'autorisation de reproduire, sous forme de tableau, la liste des noms des associations de ce genre. L'Annuaire de la Vie internationale donne un compte rendu détaillé de leurs statuts et de leur action. Quelques-unes des associations mentionnées ont cessé d'exister; pour quelques autres, on ne peut obtenir des renseignements récents. Cette liste a été dressée principalement d'après des informations recueillies en 1911, mais on y a ajouté les noms d'un certain nombre d'associations qui existent seulement depuis sa publication ou qui sont sur le point d'être créées.

Le Sénateur La Fontaine et Monsieur Otlet, directeurs de l'Office central des Associations Internationales, ont bien voulu vérifier la liste, et c'est grâce à leurs efforts infatigables qu'elle a été portée à son degré actuel de perfection.»

Dans les chapitres suivants consacrés aux échecs et aux réalisations de l'U.A.L, nous dirons brièvement ce qui fut fait et tenté entre les deux guerres; aussi, nous nous limiterons à rappeler ici quelques sessions tenues par elle.

Le 3^e Congrès des Associations internationales, auquel participèrent une centaine d'entre elles, eut lieu à Bruxelles du 5 au 20 septembre 1920, en même temps que la première session de l'Université Internationale. Celle-ci eut sa 2^e session du 20 août au 15 septembre 1931; la 3^e session du 20 août au 5 septembre 1922 en même temps que du 20 au 22 août une Conférence pour le développement des Institutions du Palais Mondial; la 4^e session du 17 au 31 juillet 1927, toutes à Bruxelles. Le 4^e Congrès des Associations internationales se tint à l'Université de Genève les 8 et 9 septembre 1924, sous la présidence d'Edouard Clarapède et d'Henri La Fontaine et avec la participation d'une cinquantaine d'organisations internationales. La Société des Nations y avait délégué son Secrétaire-adjoint M. Nitobé. Un 7^e Congrès eut encore lieu du 17 au 19 juillet 1927. Néanmoins, par suite des initiatives concurrentes, de difficultés d'ordre financier et de projets trop multiples qui éveillèrent des inquiétudes, Henri La Fontaine et Paul Otlet furent de plus en plus isolés dans leurs efforts. Avec une ténacité extraordinaire, ils poursuivirent ceux-ci en dépit de tout, continuant, avec une équipe de plus en plus réduite et jusqu'au début de la guerre, un travail de documentation qui mérite l'admiration.

Henri La Fontaine mourut le 14 mai 1943, léguant sa fortune et sa bibliothèque en deux parts égales à l'U.A.L et au Bureau international de la Paix, donnant ainsi une dernière preuve de sa foi dans les idéaux pour lesquels il avait combattu toute sa vie. Paul Otlet décéda le 10 décembre 1944.

3^e période

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Ministre de la Justice nomma un avocat, Maître Jules Polain, en qualité d'administrateur provisoire, en raison du legs La Fontaine et aussi de l'existence de la documentation considérable appartenant à l'U.A.L Celle-ci avait pendant la guerre été installée dans l'hôtel de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Bruxelles par les autorités allemandes qui avaient, en dépit des protestations de MM. La Fontaine et Otlet, nommé un administrateur et tenté de faire revivre l'U.A.L L'activité se limita à certains travaux de documentation et à la publication en 1943 de trois numéros d'un «Bulletin des Associations internationales».

M. Polain considérant qu'il fallait essayer de réorganiser PU.A.L, forma un Comité provisoire placé sous la présidence du Ministre d'Etat Paul van Zeeland. En furent membres : M. Leimgriiber, chancelier de la Confédération helvétique, Ed. Lesoir, secrétaire général de l'Institut international des Sciences administratives, O. Louwers, secrétaire général de l'Institut colonial international, F. Muuls, Ambassadeur de Belgique, E. Vinck, directeur général de l'Union internationale des Villes, puis par la suite également le Comte Henri Carton de Wiart et M. Jacques Rueff.

Ce Comité, dont M. Polain, qui allait décéder le 31 décembre 1951, restait l'administrateur provisoire, décida au début de 1948 la reprise des travaux de l'U.A.L II confia à l'auteur de ces lignes, en octobre 1948, la tâche de remettre en activité le secrétariat de l'U.A.L

Grâce à l'administration communale de Bruxelles, des locaux purent être obtenus au Palais d'Egmont et en janvier 1948 sortait de presse le premier numéro d'un Bulletin mensuel.

Aux problèmes de la réorganisation de la documentation et des services administratifs s'ajoutaient d'autres problèmes plus difficiles. Une nouvelle situation était créée en raison de l'octroi, par la Charte des Nations Unies, d'un statut consultatif aux Organisations Internationales non Gouvernementales (O.I.N.G.) et de la création d'un Comité intérimaire des organisations non gouvernementales, dont le Président était M. Howard Wilson, directeur de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale.

A Genève, Paris et New York, certaines personnes dissimulaient mal et conservèrent assez longtemps une prévention tenace contre «l'Union de Bruxelles». Il fut suggéré que Bruxelles avait certes été un centre considérable de vie internationale avant 1914, mais ne l'était plus et que le siège de l'U.A.L devrait être installé dans une des trois grandes villes internationales que nous venons de mentionner.

Une importante réunion eut lieu à Bruxelles le 20 juillet 1949, à la suite des contacts pris dès avril 1949 à New York et à Genève avec les fonctionnaires des Nations Unies chargés des relations avec les O.I.N.G. et les dirigeants du Comité intérimaire, au sujet de la structure et du programme de l'U.A.L

A cette réunion tenue dans les bureaux de l'U.A.L au Palais d'Egmont, prirent part le Ministre d'Etat Paul van Zeeland, Président de l'U.A.L, M. Howard

Wilson, Président du Comité intérimaire des Organisations non gouvernementales, le Baron de Gruben, secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, Miss Anne Winslow de la Dotation Carnegie et M. Max Habicht avocat à Genève, en qualité d'experts du Comité intérimaire, M. Aake Ording, d'Oslo, ancien Directeur de l'Appel des Nations Unies pour l'Enfance, M. Jules Polain et nous-même. De commun accord, il fut estimé préférable de renoncer à refaire de l'U.A.I. une fédération d'associations internationales, de lui conserver néanmoins son titre et son programme de centre de documentation, d'étude, de service et de promotion des relations entre associations internationales, de laisser le soin de l'étude des questions techniques et administratives résultant des relations consultatives entre les Nations Unies et les O.I.N.G. aux Conférences des O.I.N.G. consultatives et au Comité permanent de liaison des O.I.N.G. consultatives qui allait être constitué.

Les dirigeants de l'U.A.I. exprimèrent leur intention de recruter des membres de toutes nationalités, choisis en large partie, mais non exclusivement, parmi les dirigeants d'associations internationales et élus en leur capacité personnelle.

Ils demandèrent à M. Aake Ording de se consacrer pendant quelques mois, en qualité de Vice-Président exécutif, au développement de la structure et du programme de l'U.A.I., en raison de l'intérêt qu'il avait manifesté dès 1948 pour la création d'un Centre international de service pour les O.I.N.G.

Un projet de nouveaux statuts de l'U.A.I. fut adopté par le Comité de direction de l'U.A.I. le 6 septembre 1950. Il tenait compte des nouvelles catégories de membres : membres individuels, ayant seuls droit de vote, dont le nombre fut limité à cent maximum, organisations affiliées, membres associés.

La première Assemblée générale d'après-guerre fut tenue le 5 février 1951 à Bruxelles. Elle adopta les nouveaux statuts (qui furent par la suite modifiés le 10 juin 1955 et le 10 mai 1965), procéda à l'élection d'une cinquantaine de nouveaux membres de diverses nationalités ainsi qu'à la nomination de nouveaux membres du Comité de direction, en la personne de Léon Jouhaux, de Sir Ramaswami Mudaliar et de Sir Harry Gill.

Cette Assemblée générale marqua la fin de la période de première réorganisation de l'U.A.I.

Elle se trouvait consolidée par le fait que l'U.A.I. venait de surmonter un danger assez sérieux, à savoir le projet émanant du Secrétariat des Nations Unies d'entreprendre la publication d'un Annuaire des Organisations Internationales, alors que l'U.A.I. avait elle-même repris cette ancienne activité de son programme et allait sortir de presse, en juin 1950, sa nouvelle édition. C'était risquer de se retrouver dans la situation que l'U.A.I. avait connue à la suite de l'initiative analogue prise par la Société des Nations. La menace fut cette fois écartée. En effet, M. Walter Kotschnig, représentant des Etats-Unis au Conseil Economique et Social, proposa une résolution, qui fut appuyée par le délégué de l'Inde, Sir Ramaswami Mudaliar, et adoptée dans la Résolution 334 (XI) par le Conseil Economique et Social des Nations Unies le 20 juillet 1950. Elle rend d'abord hommage à l'œuvre et à l'Annuaire de l'U.A.I. puis «exprime l'espoir que le Secrétaire Général fournira à l'Union des renseignements aussi

nombreux et une coopération aussi large que possible; décide de ne pas donner d'autre suite, pour l'instant, au projet de publication, par les Nations Unies, d'un répertoire des organisations non gouvernementales.»

L'U.A.I. connut à la même époque le danger de voir l'Unesco faire double emploi avec son Annuaire par la publication d'un Répertoire des Organisations scientifiques internationales, qui englobait en réalité près de 400 institutions. Heureusement, la seconde édition, en 1953, fut la dernière.

Pour compléter rapidement cette question de l'établissement des relations de l'U.A.I. avec les Nations Unies, ajoutons que le 18 septembre 1951, l'U.A.I. fut admise au bénéfice des relations consultatives avec le Conseil Economique et Social.

Le statut consultatif avec l'Unesco lui fut octroyé en 1952 et plusieurs contrats apportèrent par la suite l'aide de l'Unesco pour des travaux bibliographiques ainsi que pour une étude sur les O.I.N.G.

Deux autres prises de position de principe confirmèrent et consolidèrent les bonnes relations avec les Nations Unies.

A sa 16^e session (1953), le Conseil Economique et Social a accueilli la recommandation suivante du Comité du Conseil chargé des Organisations Non Gouvernementales : «Le Comité a été unanime à reconnaître la valeur et l'utilité de l'Annuaire publié par l'Union des Associations Internationales. Les membres ont émis le vœu que l'œuvre de l'Union soit de mieux en mieux connue du public comme des Etats Membres et que sa continuation soit assurée» (Un Doc. E/2489).

Ensuite, traitant de la résolution 128 B (VI) du 10 mars 1948 du Conseil Economique et Social demandant l'établissement d'une liste des institutions intergouvernementales en vue d'un examen par le Conseil d'un éventuel double emploi et d'une éventuelle dispersion des efforts de ces institutions, le Secrétaire Général des Nations Unies, dans une note du 17 novembre 1955 (E/2808), proposa que le Conseil, s'il décide d'entreprendre comme dans le passé un examen général de la structure des organisations intergouvernementales, prenne comme document de base l'Annuaire des Organisations Internationales.

Les relations de l'U.A.I. avec les autres organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales se développèrent harmonieusement.

Plus d'une centaine d'articles rédigés par elles furent publiés dans sa revue mensuelle, appelée successivement «Bulletin mensuel de l'Union des Associations Internationales» 1949 à 1950, «Bulletin O.N.G.» (1951 à 1953) et «Associations Internationales» (depuis 1954), qui passa de 16 à 64 pages et parfois plus et devint illustrée à partir de janvier 1954.

Sans vouloir évidemment indiquer ici toutes les publications publiées par l'U.A.I. signalons simplement le lancement de nouvelles séries autres que l'Annuaire des Organisations Internationales et la Revue mensuelle.

En 1953, parution de la 1^{re} édition du Répertoire des Périodiques publiés par les Organisations internationales; en 1956, parution de la première édition de la Bibliographie sélective de l'Organisation internationale et du premier fascicule de la collection des «Documents pour servir à l'étude des relations internationales non gouvernementales»; en 1960, parution du premier fascicule de la collection «La Science des Congrès internationaux»; en 1961, le premier tome de la Bibliographie des comptes rendus de congrès internationaux; en 1969, publication du premier document d'une série de «U.A.I. Study Papers».

Une mention spéciale, car elle illustre certains dangers, doit être faite du Calendrier des futures réunions internationales, publié par l'U.A.I. dès sa fondation et repris dès janvier 1949.

En effet, une initiative malencontreuse de la Library of Congress, de Washington, fit du tort à l'U.A.I. et aurait pu à la longue l'amener à supprimer la publication de son Calendrier des futures réunions internationales, malgré les connexions de ce travail avec la production de l'Annuaire des Organisations internationales, de la Bibliographie des comptes rendus de congrès et de la revue.

En juin 1959, cette institution fit en effet paraître le premier numéro de la World List of Future International Meetings, calendrier analogue à celui de l'U.A.I. La décision fut prise sans contacts préalables avec l'U.A.I., malgré des rapports antérieurs qui avaient été excellents. Heureusement, cette publication cessa avec le numéro de septembre 1969, sans d'ailleurs que l'U.A.I. en ait été, cette fois encore, informée au préalable.

Le point de vue de l'U.A.I. au sujet de cette initiative est expliqué dans le commentaire suivant publié dans sa revue en novembre 1969 :

«Nous avons exprimé la crainte que d'autres initiatives nationales analogues ne conduisent à un véritable désordre de l'information en cette matière et que celle-ci ne soit tributaire de décisions purement nationales, qui n'ont rien à voir avec les principes d'une documentation internationale, et tout particulièrement le besoin de continuité ainsi que la sauvegarde d'une parfaite indépendance des contingences nationales. »

Nous résumerons plus loin quel fut en dehors de l'activité de publications, le programme de travail de l'U.A.I., dont le siège fut établi de 1949 à 1956 au Palais d'Egmont et depuis 1956, 1, rue aux Laines. Indiquons simplement ici qu'après la 1^{re} Assemblée générale d'après-guerre, tenue à Bruxelles le 5 février 1951, les suivantes eurent lieu à Bruxelles le 8 septembre 1952, au cours de laquelle le Sénateur Etienne de la Vallée Poussin fut élu Président, à Paris le 8 mars 1953, à Paris les 9 et 10 juin 1955, à Bruxelles les 3 et 4 septembre 1958, à Lausanne le 14 mars 1960, à Rome le 16 novembre 1962, à Bruxelles le 10 novembre 1964, à Copenhague le 30 mars 1966, au cours de laquelle M. F.A. Casadio fut nommé Président. La suivante a eu lieu à Barcelone le 6 mai 1970.

Accompagnées d'échanges de vues entre associations internationales sur des points d'intérêts communs pour celles-ci, elles marquèrent les étapes du développement — sans problème politique et sans secousse — d'une institution et d'un programme orientés vers une action positive de centre de documentation, d'étude, de services et de promotion, couvrant le domaine précis et déjà assez vaste des organisations, réunions et publications internationales.

Au cours des deux dernières années se posa le problème de l'utilisation d'ordinateurs et de la naissance prochaine d'une troisième catégorie d'organisations internationales, celle des sociétés transnationales à but lucratif.

Beaucoup d'attention et de temps furent donnés à l'examen et à la préparation d'une modernisation des méthodes de travail et d'une adaptation des structures et programmes de l'U.A.I., qui tiennent compte des besoins et des dimensions nouvelles de la vie internationale.

L'année 1971 verra le début d'une quatrième période dans la vie de l'U.A.I. comme l'indiquent les articles de M. Robert Fenaux et de M. Anthony Judç insérés dans ce même fascicule.

III. LES ECHECS

Etant donné le rôle assez extraordinaire joué par l'U.A.I. pendant une période qui marquera l'histoire, car elle fut celle de l'organisation initiale d'une civilisation nouvelle basée sur les institutions internationales, nous pensons intéressant de rechercher quelles furent, entre son congrès de 1910 à Bruxelles et de 1924 à Genève, dans le cadre des buts généraux de l'U.A.I. rappelés au début de cet article, les objectifs qui furent marqués d'un échec.

Nous ne pouvons ici qu'en donner une énumération, sans guère d'explication et de commentaires, faute de place. Nous mentionnerons ces objectifs autant que possible par la citation d'un texte rédigé par Henri La Fontaine ou Paul Otlet, qui furent sans conteste les véritables auteurs de ces projets, en un temps où il n'existait pas de Société des Nations, d'Ecole internationale, de World Trade Center, ni même de Palais des Congrès ou de Centre d'étude de Relations internationales, dont le plus ancien, le Royal Institute of International Affairs, de Londres, fut fondé en 1920.

1. La double Société

«Les relations et les intérêts humains étant groupés par circonscriptions territoriales (Etats) ou par similarité d'objets et de fonctions (Associations), l'Organisation Internationale, pour en tenir compte, doit être double :

- 1° L'organisation des Etats entre eux: après avoir groupé les intérêts ayant pour base le territoire qu'ils administrent (intérêts nationaux), ils doivent concevoir et régler leurs intérêts entre eux en se considérant comme membre de la Société des Nations;
- 2° L'organisation des Associations Internationales, entre elles : après avoir groupé et fédéré, chacune dans leur domaine, les intérêts de même spécialité* du monde entier (intérêts universels), elles doivent envisager les relations: entre tous les intérêts et toutes les fonctions et constituer entre elles une confédération, l'Union des Associations Internationales;

Ces deux organisations, tout en étant distinctes l'une de l'autre, doivent multiplier leurs relations et faire converger leurs efforts vers une organisation unique qui réalise l'équilibre des forces en présence, en donnant à chacune une part

proportionnelle de représentation et de pouvoir dans l'exercice des fonctions essentielles à la gestion des grands intérêts collectifs : délibération et législation, juridiction et arbitrage, exécution et administration. Une Constitution ou Charte mondiale doit en être l'expression.» (Publication U.A.L, n° 56, 1913, p. 11).

2. L'Université internationale

Le mot avait été lancé en 1911 dans une brochure sur l'Office central en un chapitre intitulé «L'Organisation d'un enseignement international».

«L'Université Internationale a pour objet d'unir dans un mouvement de haut enseignement et de haute culture universelle, les Universités et les Associations Internationales. Elle doit permettre à un certain nombre d'étudiants de parachever leur formation par l'initiation aux aspects internationaux et comparés de toutes les grandes questions.» (Publication U.A.L, n° 98, 1921, p. 71).

La première session eut lieu à Bruxelles du 5 au 20 septembre 1920. Cinquante professeurs de 11 pays y donnèrent, à une centaine d'étudiants de plus de dix pays, 106 heures de leçons réparties en 53 cours et conférences; la Société des Nations et 13 Associations internationales y avaient une chaire spéciale.

Pendant la deuxième session qui eut lieu du 20 août au 5 septembre 1921, 69 professeurs traitèrent 76 sujets en 174 leçons et conférences.

A cette date, l'Université Internationale constituait un organisme autonome ayant comme membres 15 universités adhérentes, 346 professeurs d'universités adhérents appartenant à 23 pays et les associations internationales, qui occupaient 23 chaires à la session de 1921.

Pratiquement, l'Université Internationale cessa son activité, après la troisième session, tenue également à Bruxelles, du 20 août au 3 septembre 1922 (90 leçons par 60 professeurs de 16 pays), malgré une quatrième session en 1927.

3. La Bibliothèque internationale

«On a indiqué plus haut l'étendue et l'importance de l'enquête permanente que l'Office central a organisé en ce qui concerne spécialement les faits de la vie internationale. Une pareille enquête ne peut se concevoir que si elle peut s'appuyer sur une documentation minutieuse.

Une telle documentation a nécessité la création d'une Bibliographie de l'Internationalisme, d'un Répertoire de dossiers documentaires et d'une Bibliothèque de l'Internationalisme. Celle-ci non seulement contiendra toutes les publications émanant des groupements internationaux, mais toutes celles qui tendent à résoudre ou à faciliter la solution des problèmes présentant un caractère international.» (Publication U.A.L, n° 15, 1911, p. 11).

Cet objectif connut un début de réalisation, comme le rappelle le Mémoire du Secrétaire Général de la Société des Nations, daté de 1921 et cité plus haut.

«De 1897 à 1910, l'Office International de Bibliographie a réuni quatre Conférences internationales de bibliographie et publié un véritable code, dont les prescriptions ont été adoptées par un millier d'établissements publics ou privés de divers pays.

Le point de départ ainsi assuré, MM. La Fontaine et Otlet ont créé à Bruxelles un ensemble d'œuvres nouvelles, véritable centre de documentation internationale. Le Répertoire Bibliographique universel compte aujourd'hui plus de douze millions de fiches. Les Archives Internationales comprennent à l'heure* actuelle plus d'un million de pièces; alimentées régulièrement, elles constituent une véritable encyclopédie documentaire de la vie internationale contemporaine surtout dans les domaines scientifiques, technique et sociologique. La «Bibliothèque Internationale» qui groupe plus de soixante bibliothèques, appartenant à diverses institutions internationales établies à Bruxelles, riche aujourd'hui de plus de cent mille volumes, centralise la plupart des publications d'intérêt international. »

4. Le Musée international

«Le Musée international a pour but de montrer les progrès accomplis en toutes matières dans le domaine de l'organisation internationale et l'importance au point de vue scientifique et social des grands faits qui se rattachent à cette organisation. »

«Si l'on songe que toutes les idées, toutes les institutions, tous les outils, tout ce que les hommes ont pensé, formulé ou réalisé peut donner lieu à une représentation muséographique, tracée à un point de vue international et comparé, il est aisé de concevoir l'ampleur qu'il est possible de donner au Musée international. Il appartiendra à chaque association ou organisme international de constituer, dans le grand ensemble collectif, la partie comprise dans son propre domaine.» (Publication U.A.L, n° 15, 1911, pp. 51 et 53).

Une exposition temporaire fut organisée à l'occasion du 1^{er} Congrès mondial des Associations internationales de 1910, où fut illustré par des tableaux graphiques et statistiques le progrès dans tous les domaines de l'organisation internationale et les nécessités qui l'ont fait naître. Elle donna naissance à un Musée international, qui occupait en 1920 une quarantaine de salles et contenait environ 14.000 pièces et documents. Il se divisait en cinq parties : a) historique; b) géographique; c) scientifique et technique; d) des méthodes; e) d'aperçu d'ensemble de la vie internationale.

Un nombre assez important de gouvernements contribuèrent aux sections nationales contenues dans la partie géographique du Musée. En plus de catalogues généraux du Musée, il fut publié un catalogue du musée administratif international en 1910; de la section de bibliographie et de documentation en 1912; de la section du bien-être de l'enfant en 1914; des documents sur le musée international de l'enseignement en 1913; sur la création d'un musée technique (1914).

Au Congrès de juin 1913, il fut indiqué que de juin 1912 à mai 1913, le nombre de visiteurs du Musée international s'était élevé à 10.487.

5. Le Palais Mondial. La Cité internationale

Parmi les résolutions adoptées en 1913 par le 2^e Congrès mondial des Associations internationales, auquel prirent part, rappelons-le, les délégués de 169 associations internationales, soit près de la moitié du nombre total, ainsi que des représentants de 22 gouvernements, figure entre autre la résolution suivante: «Il y a lieu de développer sur la base de la coopération, de la neutralité et de l'utilité pratique, le Centre International, ses services, réunions, travaux, publications et collections, selon les lignes du plan arrêté par l'Office Central et qui a déjà reçu un large commencement d'exécution : bureaux des associations, bibliothèque, bibliographie, archives, musée, étude et enseignement, services communs de librairie, de traduction et de secrétariat.

Le Centre International est divisé en sections nationales, et en sections spéciales ou comparées.

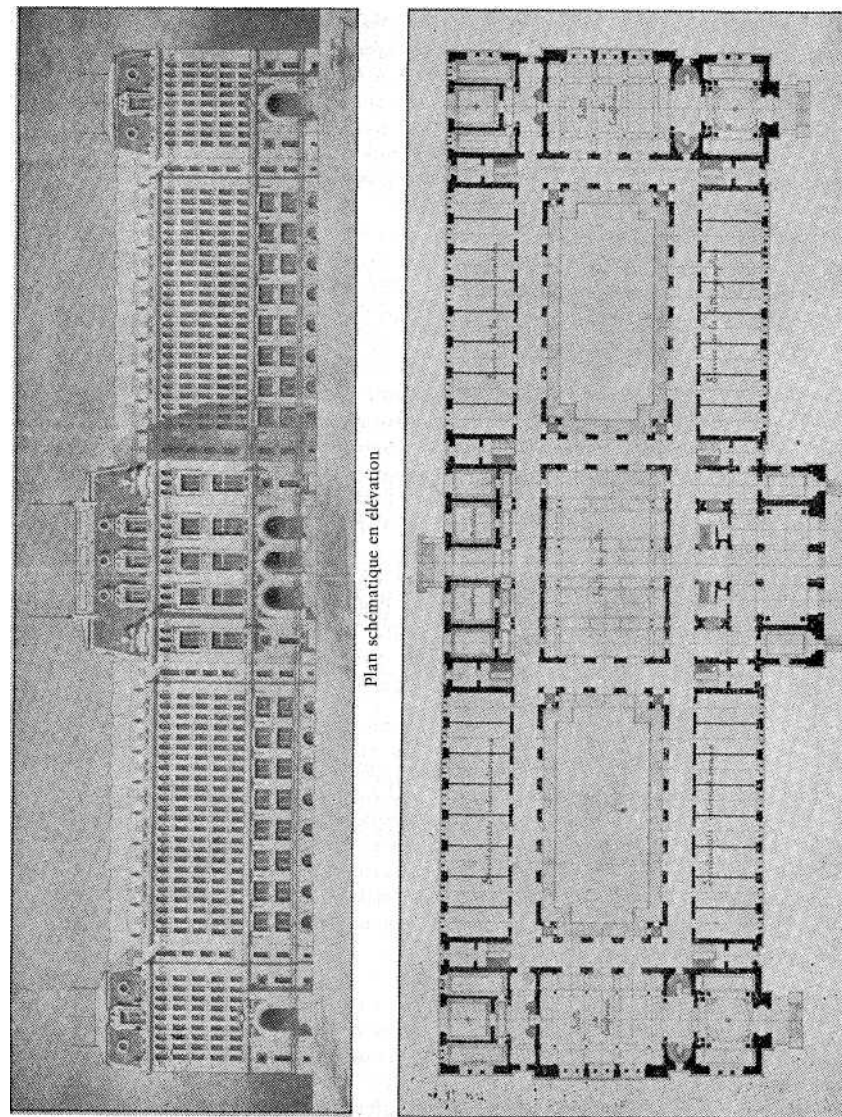
Il y a lieu d'installer les services et collections du Centre International dans un Palais digne de l'importance des Associations qui l'ont créé par leurs efforts et pouvant devenir le point de départ du groupement d'autres édifices internationaux (Cité internationale). Il doit être fait appel à cet effet, à l'aide des Gouvernements et du Mécénat en même temps qu'à celui des Associations.» (Publication U.A.I., n° 56, 1913, p. 35.)

Le Président du Congrès, le Ministre d'Etat Cooreman, qui fut aussi le Président du 1^{er} Congrès international des Sciences administratives, avait dans son discours d'ouverture déclaré en abordant ce point : «En définitive, Messieurs, le Palais Mondial serait, par destination la maison commune de toutes les Associations Internationales; cette maison hospitalière serait donc de caractère international, d'intérêt international, d'utilisation internationale. Ne semble-t-il pas, dès lors, équitable et rationnel que la contribution financière à son établissement, à son aménagement et à son entretien soit également international ?

Ah ! Messieurs, vous savez ce que coûtent aux nations les œuvres de la défiance et de la guerre; vous savez combien les peuples aspirent à l'allègement des charges ruineuses et des lourdes prestations qui les accablent. Vous savez aussi les exigences de la situation actuelle et les graves difficultés qui se dressent devant l'action pacifiste. Ne serait-il donc pas réconfortant pour la conscience publique universelle, de voir les législateurs et les gouvernements se rencontrer de pays à pays et concourir à l'édification de ce Palais Mondial destiné à devenir le foyer de l'œuvre de concorde, de rapprochement et de coopération qu'est l'Union des Associations Internationales !

Il est superflu d'ajouter que pour s'asseoir à ce foyer, nul, ni individu, ni gouvernement, ni pays, n'aurait à abdiquer en quelque mesure que ce soit, sa personnalité, son indépendance ou sa liberté. Le foyer serait assez large pour abriter tout ensemble l'autonomie de chacun et la solidarité de tous. » (Publications U.A.I., n° 56, 1913, p. 36).

En fait, le projet était déjà ancien et avait été stimulé en 1907 par l'offre d'Andrew Carnegie de construire le Palais de la Paix à La Haye.



Avant-projet de palais mondial des associations internationales que le Gouvernement Belge avant la première guerre mondiale se proposait de construire au Mont des Arts, à Bruxelles. Le détail du projet prévoit aux deux extrémités deux grandes salles de conférence, au centre une salle pour le public et sur les deux longs côtés du rectangle les locaux pour les associations internationales ainsi que pour des services communs de la documentation et de la bibliographie

Le 21 décembre 1907, inaugurant les nouveaux locaux de l'Office central au *3bis*, rue de la Régence à Bruxelles, le Baron Descamps, Ministre des Sciences et des Arts de Belgique, ancien Président et rapporteur du Comité sur l'arbitrage de la 1^{re} Conférence de la Paix de 1899 à La Haye, confirmait dans un discours le projet de construction par le Gouvernement belge des futurs Palais du Mont des Arts et la mise à la disposition par lui des locaux destinés aux institutions internationales dans ce complexe qui devait avoir l'importance du Palais de Justice et dont la maquette et les plans étaient déjà établis.

Une certaine rivalité comme «Capitale internationale» se dessinait entre La Haye, Bruxelles et Berne qui étaient en 1907 les trois principales villes-hôtes des organismes internationaux, malgré les déclarations sur la nécessité d'une «concentration fonctionnelle» plutôt que d'une «concentration matérielle».

Nous ne pouvons retracer toutes les phases des efforts obstinés accomplis, principalement par Paul Otlet, pour faire aboutir le projet d'un Palais mondial et celui d'une Cité internationale extraterritoriale «capitale intégrale de la Société des Nations,... cité nouvelle créée de toute pièce qui remplisse, dans la vie universelle, la fonction même que Washington assigna à la ville qui porte son nom, quand il en jeta le fondement dans le district fédéral de Colombie», écrivait-il en 1919. (Publication U.A.I., n° 88, 1919, p. 27).

Dans cette même brochure de 1919, vingt ans avant que Mussolini fit bâtir le Palais des Congrès de Rome, le premier de l'espèce, Paul Otlet suggérait la construction dans le cadre du «Centre intellectuel mondial au service de la Société des Nations», d'édifices permanents «toujours prêts à recevoir des grandes réunions et outillés de manière à réduire les frais qu'elles entraînent, à les rendre plus régulières et efficaces».

De 1912 à 1932, ces projets, centrés d'abord sur Bruxelles, puis Genève, puis Anvers, donnèrent lieu à la publication par l'U.A.I. de dix-sept brochures. Elles contiennent des plans détaillés établis par ailleurs par des architectes de grande valeur de divers pays, tels Hendrik Andersen et Hébrard (A World Communication Center à Bruxelles) en 1912, Francotte (Le Palais de la Ligue des Nations et le Palais des Associations internationales dans le Parc de la Woluwe, à Bruxelles), en 1920, Le Corbusier et P. Jeanneret (Mundaneum à Genève, en collaboration avec Paul Otlet) 1928.

Une ébauche de Palais mondial comprenant cent salles, exista pendant quelques années à Bruxelles au lendemain de la première guerre mondiale. Situé au Parc du Cinquantenaire, dans un bâtiment couvrant plus d'un hectare de superficie, édifié en 1880 lors du 50^e anniversaire de la Belgique, et complété pour son 75^e anniversaire, ce Palais hébergea les différents services et les «établissements» de l'U.A.I. mentionnés plus haut, ainsi que le siège de plusieurs autres associations internationales.

6. Office de compensation

Une tentative, appartenant celle-ci à la troisième période, peut être rapidement mentionnée ici parmi les échecs.

Malgré le désir des dirigeants de l'U.A.I. d'en limiter le programme aux réalisations possibles, il apparut souhaitable en 1950 de trouver un système pour résoudre les difficultés que les associations internationales non gouvernementales rencontraient pour leurs mouvements de fonds en cette époque de restrictions de change.

La constitution d'un Office de compensation pour le transfert de fonds des O.I.N.G., par l'ouverture d'un compte spécial de l'U.A.I. à la Banque des Règlements Internationaux, à Bâle, sembla être une solution possible.

Un accord de principe pour l'ouverture d'un tel compte fut obtenu de la B.R.I. et en date du 4 mai 1951 une circulaire, accompagnée d'un questionnaire, fut envoyée par l'U.A.I. à toutes les associations internationales. Le temps de poursuivre la mise au point du système, qui nécessitait l'accord préalable des autorités de chaque pays, les restrictions de change s'atténuèrent et le projet fut abandonné.

Pour les institutions comme pour les individus, les échecs et les revers sont souvent formatifs et parfois à mettre à leur actif.

Ils peuvent être dus au choix d'un objectif erroné, prématuré, dépassé, démesuré ou dus aussi à des méthodes inappropriées, à des conflits personnels et plus souvent encore à une insuffisance de moyens matériels.

Comme ce fut le cas pour la 3^e Conférence de la Paix prévue à La Haye en 1915 et le 3^e Congrès mondial des Associations internationales prévu à San Francisco en 1915 aussi, la guerre de son côté frappe les institutions comme les individus. Quels que furent les motifs des échecs en ce qui concerne les projets que nous venons de rappeler, ces derniers nous font sans doute admirer encore davantage la vision de l'organisation internationale que les fondateurs de l'U.A.I. eurent, il y a soixante ans.

IV. LES REALISATIONS

Dans la vie, il y a les choses visibles et les choses invisibles, qui sont souvent les plus importantes.

Pour l'U.A.I., comme pour beaucoup d'institutions, des dizaines de pages ne suffiraient pas si l'on voulait en relater en historiographe les réalisations, mot pris dans le sens des activités effectives, terme lui-même qui devrait d'ailleurs couvrir aussi les objectifs irréalisables, qui sont eux-mêmes une chose différente des revers ou des échecs.

En effet, comme les parents poursuivent l'objectif irréalisable de conduire leurs enfants à l'état de perfection ou comme un jardinier travaille, sans jamais en avoir terminé, à transformer la nature pour la discipliner dans un bel ordonnancement général, l'U.A.I. a consacré beaucoup d'efforts et de temps à faire progresser l'ordre social, à agir sur un processus.

On peut certes indiquer des réalisations tangibles, donner des titres et des noms, des dates et autres chiffres. En effet, l'U.A.I. a publié avant 1915, en plus des 3.200 pages de sa revue «La Vie Internationale», exactement 94 livres et brochures totalisant 10.147 pages; entre les deux guerres, 59 livres et brochures totalisant 2.225 pages; depuis sa reprise d'activité en octobre 1948 jusqu'à fin 1969 : 68 ouvrages totalisant 19.874 pages, en plus des 15.286 pages de sa revue «Associations Internationales», avec tout ce que cela suppose d'objectifs précis, de réunions de tous genres et de collaboration extérieure, sans parler d'un travail d'équipe au niveau de la production.

Mais nous ne chercherons pas à dresser un bilan comptable des réalisations de l'U.A.I., bilan qu'il serait fastidieux d'établir et de lire. Nous tâcherons de présenter en quelques lignes une évaluation de son action pour le progrès de l'ordre social, de son action sur un processus.

Ce mot rappelle l'image contenue dans une pensée de Paul Claudel : «Etre comme un homme qui avec un cierge allume toute une procession». Elle pourrait être appliquée à l'U.A.I. !

1. »Although the peace conference of 1919 and the Covenant of the League of Nations gave no official recognition to the purposes of the Union of International Associations, one of the founders of the organization, Henri La Fontaine of Belgium, eloquently urged the First Assembly of the League to provide facilities for information and centers of collaboration for exchanging the intellectual work of all nations.

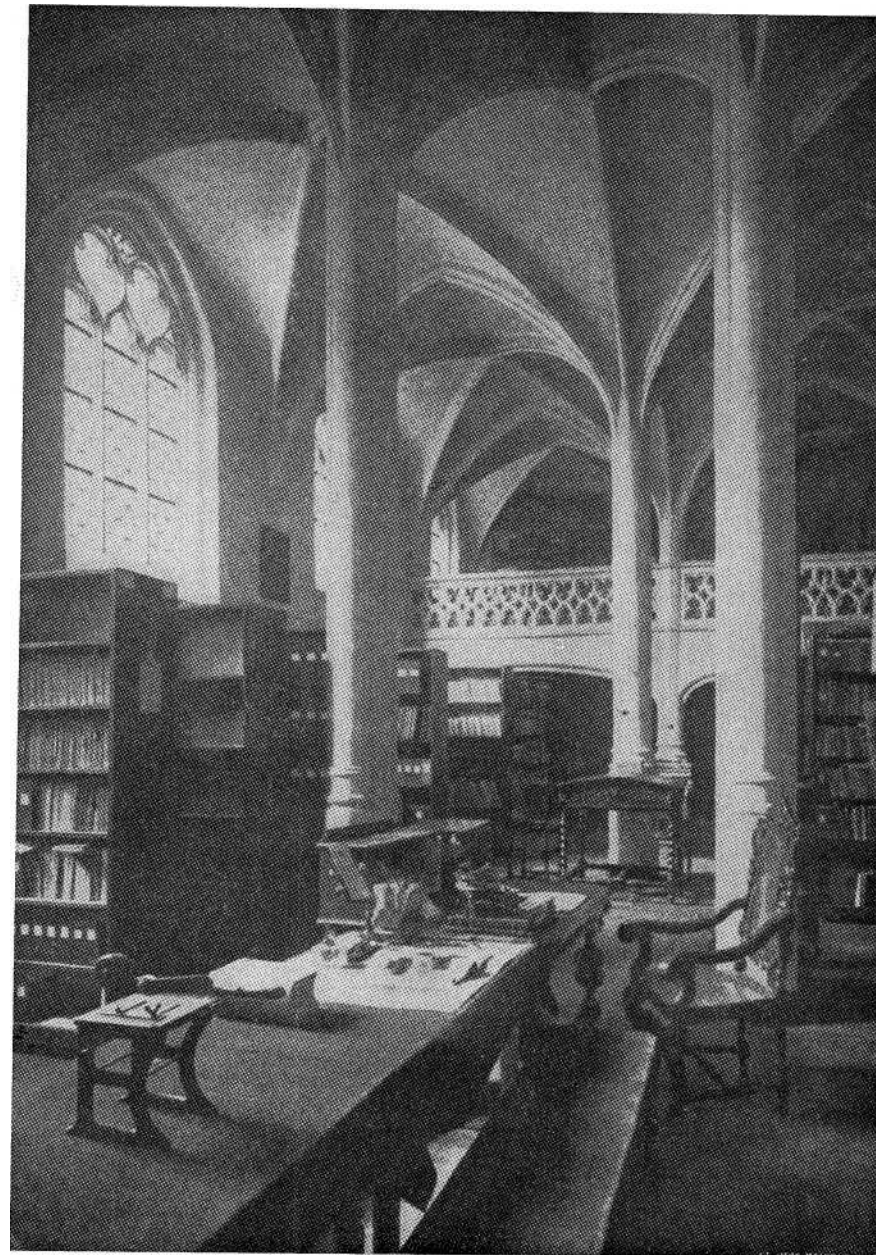
Impressed by this argument, the Assembly turned the matter over to the Council, and on May 15th 1922 the Council appointed a twelve-man committee (later increased to fifteen) entitled the Intellectual Co-operation Committee».

Cette citation tirée du livre de Gérard J. Mangone, *A Short History of International Organization* (1954), p. 239, illustre un premier groupe de réalisations, à savoir les suggestions ou recommandations faites par l'U.A.I. agissant comme précurseur, dans des secteurs où il n'existait pas encore de coopération organisée.

Ces recommandations ont souvent visé, surtout avant 1914, la création des institutions nécessaires, qui une fois créées perdent parfois vite le souvenir de ceux qui leur ont préparé la voie. On pourrait en donner de multiples exemples. Elles ont dans d'autres cas visé la prise en considération d'une situation déjà existante et dont les instances intéressées n'étaient guère conscientes.

Un exemple assez récent : celui des congrès internationaux dont l'importance a dû être soulignée par l'U.A.I., dans de nombreux écrits et réunions, entre 1950 et 1960, avant de susciter une attention — devenue à présent presque exagérée — de la part des Etats et des municipalités comme de groupements professionnels et économiques.

Un exemple analogue, mais celui-ci encore en cours d'acheminement : l'attention que l'U.A.I. depuis plusieurs années tâche d'attirer sur l'importance, même économique, que représentent, pour les pays-hôtes, les sièges des organisations



Les archives documentaires encyclopédiques installées dans la Chapelle de Nassau au Mont des Arts

à Bruxelles en 1912

internationales non gouvernementales. La plupart des gouvernements et des municipalités croient encore qu'ils constituent une charge; dans quelques années, ils s'efforceront de les attirer par tous les moyens, comme il est fait actuellement pour les congrès internationaux. Alors, nous verrons fluer sur le plan des constructions matérielles, de belles maisons internationales, à côté des palais des congrès et sur le plan des constructions juridiques, les législations favorables à la personnalisation civile des organisations internationales non gouvernementales, ces hors-la-loi internationaux.

Bien entendu le but de P.U.A.I. dans une telle action de promotion — et ceci précise encore ce qu'elle réalise et cherche à réaliser— est de contribuer à doter les associations internationales de l'outillage nécessaire à leurs travaux.

2. Un second groupe de réalisations est constitué par l'aide que P.U.A.I. fournit pour l'étude des relations internationales, après avoir eu en bonne partie le mérite de l'avoir suscitée.

«In its immediate consequences the most important contribution made by the Union of International Associations was probably the impetus it gave to the proper documentation of international studies», écrivait en 1963 le Professeur F.S. Lyons, de l'Université de Dublin dans son livre «Internationalism in Europe 1815-1914 (p. 206).

Précisons que depuis 1948, P.U.A.L. a voulu se limiter à l'organisation internationale proprement dite.

Nous pourrions citer de nombreux témoignages récents concernant l'utilisation et la valeur des publications de P.U.A.I.

Au sujet du *Yearbook of International Organizations*, la revue *International Affairs* écrit : «This is the only reference book giving reliable and up-to-date information on both inter-governmental and non-governmental international organization»; *le Monde Diplomatique*: «L'ouvrage se recommande à tous les spécialistes de la politique internationale»; *Yearbook of World Affairs* : «A god-send to administrators and their secretaries»; *Die Tat* : «Dem Journalisten und Politiker ist das «Yearbook» ein unentbehrliches Nachschlagewerk»; *International Associations of Universities Bulletin* : «Les milieux universitaires apprécieront particulièrement la vaste documentation qui concerne les organisations internationales des innombrables disciplines scientifiques»; *International Council of Scientific Unions Bulletin* : « Indispensable for ail concerned with international work»; *Ergonomics* : «Every embassy, foundation, research council, library, and agency of Government concerned with international affairs should have at least one copy of the Yearbook for ready reference and a second copy for leisure moments».

Au sujet du Calendrier des futures réunions internationales, la revue *Professional Engineer* déclare : «A must for any good industrial library» et *The Indian and Eastern Engineer* écrit : «The subject and geographical indexes which are provided in the volume offer fascinating dues as to variety of interests which are catered for at international meetings, as well as to their world-wide distribution».

Au sujet de la Bibliographie sélective sur l'Organisation internationale, l'appréciation du *Bulletin des Bibliothèques de France* est la suivante : « Un ouvrage de références indispensable pour l'étude de l'organisation internationale».

Nous nous excusons de ces citations, prises parmi tant d'autres, mais après avoir indiqué plus haut le nombre impressionnant d'ouvrages publiés par P.U.A.I., il convenait d'indiquer aussi que la qualité de ces ouvrages était appréciée, comme le montre encore le fait que les 9/10^e du budget de P.U.A.I. sont à présent assurés par ses publications.

Cette première forme de réalisation en matière d'étude de l'organisation internationale, que représentent la production et la diffusion des ouvrages de référence nécessaires à cette étude requiert un labeur considérable et on ne pourrait assez reconnaître la compétence et le dévouement de ceux qui en rassemblent les matériaux et les rédigent.

Aussi, nous voudrions dire combien il est nécessaire que chacun participe, soutienne et même protège ce travail de documentation et d'information.

En effet, il devient temps de réagir contre trop de contrefaçons des ouvrages de références de P.U.A.I. Leurs auteurs, c'est-à-dire leurs éditeurs poursuivent uniquement des buts mercantiles à bon compte, car il est certes facile d'insérer dans des annuaires auparavant limités à la liste des établissements culturels ou d'enseignement, dans des répertoires administratifs nationaux ou autres annuaires, des notices sur les organisations internationales, en se servant du *Yearbook of I.U.A.L.*, ou de publier des calendriers de congrès en pillant celui de l'U.A.L. Pour l'avenir, on sait le travail en cours pour doter l'U.A.L. de la capacité offerte par les ordinateurs, qui permettront des prestations d'informations-nouvelles et considérables. L'article signé par le responsable du projet, M. Anthony Judge, nous dispense d'en dire plus ici,

3. En plus de l'inventaire permanent des organisations internationales et de leurs activités, le programme de l'U.A.L. comprend leur étude.

Celle-ci a largement porté, nous le verrons dans un instant, sur les problèmes juridiques, administratifs et techniques communs aux organisations internationales non gouvernementales.

Mais elle a porté aussi sur la théorie générale de l'organisation internationale, sur sa sociologie, comme le montre suffisamment les premières pages de notre article. Ces dernières années, à côté d'études sur la structure et le fonctionnement des organisations internationales, des travaux ont été faits sur leur classification, sur leur rôle dans la société, sur les relations entre les institutions intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales, sur l'avenir de ces dernières.

En 1956-1957, l'U.A.L. avec l'aide financière de PUnesco a créé un groupe d'étude pour l'établissement d'un plan d'évaluation des organisations internationales non gouvernementales dont elle a publié le rapport rédigé par le Professeur Jean Meynaud.

Un effort a été consacré à la réforme de l'enseignement universitaire sur les relations internationales. La question de la participation nationale à l'activité des O.I.N.G. a retenu également son attention et tout particulièrement le problème de la participation des jeunes Etats africains.

A ce sujet, Roger Savary, Secrétaire Général de la Fédération internationale des producteurs agricoles, écrivait en 1961 «Les années 1960 verront un élargissement extraordinaire des activités de coopération internationale dont l'accession des nations africaines à l'indépendance vient de changer brusquement l'échelle. Mais la participation des gouvernements des nouveaux Etats aux travaux des instances internationales officielles précède actuellement celle de leurs élites aux échanges si fructueux et si nécessaires qu'assurent les associations internationales privées. Ce phénomène d'organisation accélérée à l'échelon gouvernemental qui n'est pas encore soutenu par des contrats approfondis entre citoyens des pays intéressés est à l'opposé des développements qui ont conduit à l'épanouissement de la collaboration internationale parmi les peuples dont l'évolution économique est plus ancienne... La recherche d'une solution de ces difficultés alourdira encore la tâche de l'U.A.I.» (Associations internationales, janvier 1961, p. 32).

Nous ne nous étendrons pas sur ce type de réalisation de l'U.A.I., qui englobe à présent l'étude des sociétés transnationales comme troisième catégorie d'organisations internationales, car il est traité dans d'autres articles.

Il nous paraît néanmoins nécessaire de faire trois remarques.

Primo, les relations déjà établies entre l'U.A.I. et certaines universités révèlent des perspectives très intéressantes mais impliquent aussi un supplément de travail pour l'U.A.I.

Secundo, les relations pourraient être développées entre l'U.A.I. et les centres nationaux de relations internationales, surtout le jour où ces centres étudieront non seulement les aspects politiques et juridiques de la vie internationale mais aussi ses aspects sociologiques et administratifs.

Tertio, pour étendre son programme d'étude, le mener en coopération avec les universités et les centres d'étude de relations internationales et exploiter les données que pourra fournir son futur service d'information par ordinateur, il faudrait que l'U.A.I. dispose d'autres ressources.

A la fin de 1950, le Docteur René Sand écrivait : «La science et la technique de l'internationalisme, la politique internationale, l'économie internationale, l'assistance internationale, l'hygiène internationale attendent pour se développer sur un terrain solide, la constitution d'une sociologie, d'une psychologie et d'une biologie internationales dont nous ne possédons même pas les rudiments. L'U.A.I. a une grande tâche à remplir à cet égard».

4. Par des initiatives diverses, études, réunions, publications, recommandations, l'U.A.I. a aidé les organisations internationales non gouvernementales à perfectionner leurs outils de travail. Cette action, que chaque organisation ne peut mener seule ou qu'il serait ridicule que chacun refasse pour son compte, remonte

à l'origine de l'U.A.I. et se poursuit toujours. Un des premiers objectifs visés par l'U.A.I. fut d'obtenir un statut juridique international pour les O.I.N.G. Un projet de convention internationale a été élaboré par l'U.A.I. en 1910. En 1959, un nouveau projet fut présenté à l'Unesco et la collaboration de l'U.A.I. a été récemment apportée au Conseil de l'Europe, qui envisage la possibilité d'établir un statut pour les O.I.N.G. sur le plan européen.

Rappelons à ce sujet que la loi belge du 25 octobre 1919 accordant la personification civile aux associations internationales scientifiques — la seule législation au monde concernant uniquement les O.I.N.G. et dont nous avons pu après quatre années d'efforts obtenir l'élargissement du champ d'application par la loi du 6 décembre 1964 — est due aux efforts déployés dès 1906 par les fondateurs de l'U.A.I., qui souhaitaient en voir internationaliser dans la suite le champ d'application par le jeu de l'article 9 de cette loi.

Un autre exemple, dans un genre tout différent, est le Code de signalisation des langues par les couleurs, étudié et proposé par l'U.A.I. pour faciliter le repérage des documents de travail des congrès internationaux.-

Au sujet de ceux-ci, on peut citer les cinq congrès internationaux sur l'organisation des congrès, convoqués de 1959 à 1970. Parmi nos publications et les articles publiés dans «Associations Internationales», beaucoup ont un caractère technique, tels les Manuels portant sur l'organisation des congrès et le Manuel administratif des O.I.N.G., en préparation. Des études ont été faites sur les types de structures, de publications, les méthodes de diffusion des résultats obtenus par les activités des O.I.N.G., etc.

Un programme spécial a été entrepris ces dernières années au sujet du personnel des organisations internationales non gouvernementales, en vue de les intégrer dans une véritable carrière de la fonction internationale privée.

Une étude aboutissant sur des recommandations pratiques a été faite il y a deux ans, en ce qui concerne un système international de pension complémentaire pour le personnel des O.I.N.G.

Un premier séminaire pour la formation des cadres des O.I.N.G. a été tenu à Turin en octobre 1969.

Le Docteur John Rees, Directeur de la Fédération Mondiale pour la Santé Mentale, écrivait en 1958 : «Je vois dans l'Union des Associations Internationales un organe régulateur et technique dans le domaine international. Ses publications et ses réunions ont apporté à la réalisation de cette tâche une large contribution. Aucune autre qu'elle ne s'y attelle».

5. Les activités de centre de service mériteraient d'être mentionnées, car les demandes de renseignements, de conseils et d'aide de tous genres accaparent une fraction assez importante du temps de l'U.A.I. Elles vont depuis le coup de téléphone jusqu'au séjour de plusieurs semaines de chercheurs ou d'étudiants. Elles émanent de toutes les sources possibles, officielles ou privées, internationales ou nationales, scientifiques ou lucratives. Elles donnent lieu à des prestations tout aussi diverses, de la lettre de réponse, à l'entretien de plusieurs heures ou au contrat précisant un travail de près d'un mois.

Il serait souhaitable de pouvoir étendre encore davantage les prestations de clearing house, d'intermédiaire. Nous songeons plus particulièrement au rôle que l'U.A.I. pourrait jouer pour faire connaître aux professeurs et aux étudiants des universités qui cherchent des sujets de thèses ou de mémoires, les questions que les associations internationales souhaitent voir étudier et pour lesquelles elles ont la documentation mais pas les collaborateurs universitaires voulus.

6. Avant de conclure cette esquisse déjà trop longue sans doute des activités effectives de l'U.A.I., il nous faut parler d'une dernière réalisation, la plus importante selon nous, quoiqu'elle appartienne surtout au monde des choses invisibles.

Il s'agit de la consolidation — et nous pouvons même dire la défense — du secteur privé international, lequel sera peut-être lui-même de plus en plus le support des secteurs privés nationaux.

Le fond du problème est suffisamment exposé dans l'article de M. E. de la Vallée Poussin et par ce que nous avons rappelé en tête de notre propre article au sujet des buts généraux de l'U.A.I.

Par tout son travail de documentation, d'étude, de service et de promotion, et ce tout au long des soixante années écoulées, elle a cherché à faire mieux comprendre et apprécier l'étendue et la valeur du secteur privé international, à étudier aussi ses faiblesses et à développer son efficacité, à accroître l'utilisation de la compétence technique et de la force d'opinion que possèdent les O.I.N.G., à souligner le rôle complémentaire des secteurs publics et privés et à promouvoir leur collaboration.

De plus, des publications spéciales ont été éditées à cet effet par l'U.A.I., telles en 1960 «La Coopération internationale et Nous» par M. Louis Verniers, parue en quatre langues; en 1962 «Freedom of Association. A study of the rôle of international non-governmental organizations in the development process of emerging countries», par James E. Knott.

Un projet de panneau visualisant l'apport des O.I.N.G. aux travaux des Nations Unies a été préparé pour celle-ci par l'U.A.I. en décembre 1959 avec l'aide du dessinateur Jacques Londot.

L'U.A.I. a provoqué et contribué à l'élaboration de mémoires et de thèses universitaires sur les O.I.N.G. ainsi qu'à la mention de ces dernières dans les études sur l'organisation internationale.

On peut dire qu'aujourd'hui tout livre nouveau ayant trait à la vie internationale fait état des informations et statistiques publiées par l'U.A.I. et souvent aussi de son point de vue sur le rôle des O.I.N.G., dont de tels ouvrages ne parlaient plus guère entre 1925 et 1960.

V. CONCLUSIONS

Sans l'action ancienne et récente de l'U.A.I., les organisations internationales non gouvernementales n'occuperaient pas, dans leur ensemble, la place qu'elles

LA CHARTE DES INTÉRÊTS INTELLECTUELS & MORAU>

MEMORANDUM

adressé à

MM. les Délégués de la Conférence de la Paix, à Paris

par

l'Union des Associations Internationales



BRUXELLES-PARIS

Février 1919

tiennent aujourd'hui dans les préoccupations des chercheurs aussi bien que des responsables de la vie publique internationale.

Si l'U.A.I. n'existait pas, il faudrait la créer. Comme elle existe, il faut qu'elle obtienne les moyens nécessaires à son travail actuel et aux impératifs futurs. Pendant longtemps, beaucoup d'associations internationales n'ont pas plus compris elles-mêmes que certains penseurs de l'extérieur, ce qu'elles avaient de commun qui pouvait nécessiter l'existence d'un organisme comme l'U.A.I. Beaucoup considéraient qu'il n'y avait pas de commun dénominateur et de raisons de coopérer entre des associations poursuivant des buts différents, dans des disciplines ou des secteurs différents.

Ce stade est maintenant presque dépassé et tout le monde est conscient qu'il en est pour le groupe que constituent les associations internationales, comme il en est pour les autres groupes, ceux des travailleurs manuels, des industriels, des commerçants, etc. : un groupe qui a une fonction déterminée dans la société humaine, une méthodologie, un avenir commun malgré la diversité interne des productions de ses membres. Ne faut-il pas voir plus loin encore devant les perspectives et les évolutions possibles de l'internationalisme du monde, les structures et les circuits qui vont peut-être se développer ?

À la croisée des chemins entre l'individu, le pouvoir des grandes bureaucraties internationales de la Société des Etats et la puissance des gigantesques entreprises transnationales, les associations internationales non gouvernementales — forces ouvrières ou classes moyennes de la coopération internationale — ne seront-elles pas, avec le soutien nécessaire des Etats, des sociétés transnationales et des fondations, les forces innovatrices d'un progrès dont l'environnement doit rester humain ?

Comme le souligne le document de travail de la Conférence des Associations internationales tenue par l'U.A.I. à Genève les 8 et 9 septembre 1924 :

«D'une manière générale, les Associations internationales ont à remplir, dans la vie internationale, le même rôle que les Associations nationales dans les sphères intérieures des pays...

»La vie internationale est tout autre chose encore que les tractations diplomatiques et les compétitions souvent dangereuses des puissances. C'est aussi l'immense activité des hommes, des groupes, des nations, activité qui ne saurait être contenue à l'intérieur des frontières politiques...

»De tous temps, le progrès a été dû à l'action convergente de trois forces : les individualités puissamment douées qui découvrent et qui créent; les libres groupes qui organisent et qui entraînent; les autorités officielles qui, agissant par le moyen de leurs administrations, généralisent les mesures et les imposent. Il semble que toute civilisation qui voudrait se passer de l'une de ces trois forces subirait une diminution.»

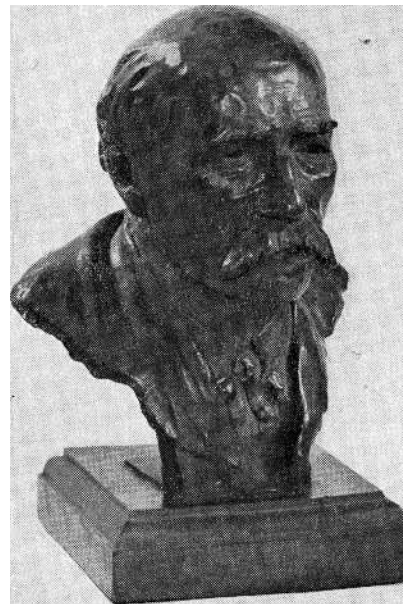
DEUX PIONNIERS DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE LA PAIX UNIVERSELLE: HENRI LA FONTAINE ET PAUL OTLET

par Jean BAUGNIET,

Président de la Commission nationale belge de l'Unesco, Président d'honneur de l'Association internationale des Universités.

Leurs vies se sont tellement confondues dans une collaboration de plus de cinquante années qu'il est impossible de les dissocier.

Henri La Fontaine, né à Bruxelles le 22 avril 1854, était l'aîné de quatorze ans de Paul Otlet, né à Bruxelles le 23 août 1868. Tous deux font leurs études de droit et obtiennent leur diplôme de docteur en Droit, La Fontaine en 1877,



Henri La Fontaine 1854-1943

Otlet en 1890. Tous deux s'inscrivent au Barreau de Bruxelles, sous l'égide du grand juriste belge Edmond Picard. La Fontaine va mener l'exercice de sa profession d'avocat, tout en collaborant aux Pandectes belges que vient de